UNE FAMILLE DE BIBLIOPHILES AU XV° SIÈCLE : LES COËTIVY

PAR

ROSELINE HARROUËT

diplômée d'études approfondies

INTRODUCTION

Le musée Condé à Chantilly ne possède pas moins de quarante-quatre ouvrages, contenus dans quarante-sept volumes manuscrits et un imprimé, provenant de la famille de Coëtivy. S'y ajoutent trente-cinq manuscrits et un livre imprimé dispersés dans différentes bibliothèques en France comme à l'étranger, et contenant trente et une œuvres. Ces quatre-vingt-quatre volumes, soit soixante-quinze ouvrages, sont ce qui subsiste des bibliothèques ayant appartenu à trois membres de la famille de Coëtivy au XV^e et au début du XVI^e siècle, à savoir Prigent, amiral et conseiller de Charles VII, son frère Alain, évêque d'Avignon et cardinal, et leur nièce Catherine, mariée à Antoine de Chourses, capitaine des francs archers de Louis XI, avec qui elle partageait la même passion des livres.

Il convenait non seulement d'enrichir et de réactualiser le corpus existant des manuscrits Coëtivy, composé des listes établies par le duc d'Aumale et par Léopold Delisle, grâce à une synthèse des connaissances accumulées par les érudits depuis Paul Marchegay, au XIX^c siècle, jusqu'à nos jours, mais également de dégager l'originalité de ces bibliothèques.

SOURCES

Le principal fonds d'archives consulté a été le chartrier de Thouars, augmenté depuis le XVI° siècle par l'apport de celui de Taillebourg qui renferme de précieux documents sur la vie privée des Coëtivy. Mais c'est surtout l'approche archéologique et codicologique des manuscrits subsistants, localisés aujourd'hui à Chantilly, Dublin, La Haye, Londres, Marseille, Paris, Rennes, Stuttgart et au Vatican, qui a permis d'approfondir la connaissance des bibliothèques Coëtivy. Enfin, dans une moindre mesure, ont été prises en considération les traces de cette famille conservées par les sceaux, les monuments et l'iconographie.

PREMIÈRE PARTIE LA FAMILLE

CHAPITRE PREMIER

ASCENSION D'UNE MODESTE FAMILLE BRETONNE SOUS CHARLES VII

Prigent de Coëtivy: l'homme de guerre (v. 1399-1450). - Prigent de Coëtivy. quoique d'origine obscure et sans fortune personnelle, se hissa aux plus hauts rangs de la société en choisissant le camp du roi de France. Ce Breton consacra sa carrière politique au service de Charles VII dans ses armées et dans ses Conseils. Ses débuts furent malheureux, mais son ascension bénéficia sans doute ensuite du soutien de son oncle Tanguy du Chastel et du connétable Arthur de Richemont. De fait, la faveur auprès du roi grandit à la suite de la cabale fomentée contre Georges de La Trémoïlle, en 1433, dont Prigent fut l'un des principaux acteurs. Conseiller du roi, gouverneur et capitaine de plusieurs places, il devint amiral en 1439. Cet homme de guerre joua un rôle important dans la prise de Pontoise (1441) et dans la campagne de Normandie (1449-1450). Il fut sollicité par le duc de Bretagne pour emprisonner le frère de celui-ci, Gilles de Bretagne (1446). Prigent accrut son patrimoine territorial par son mariage avec Marie de Rais, fille du sinistre Gilles de Laval, en 1442. Il fut principalement possessionné dans l'ouest de la France : en Guyenne, Bretagne, Anjou et Saintonge ; le roi lui fit également don de terres et de rentes situées à Paris. Endetté, procédurier et âpre au gain, il contribua à la chute de Jacques Cœur. Le roi Charles VII lui confia par ailleurs l'éducation de la fille qu'il avait eue d'Agnès Sorel, Marie de Valois. Prigent aimait les fêtes et le faste : il participa notamment aux joutes organisées à Nancy en 1445 par le roi René. Les chroniqueurs contemporains évoquent les talents et vertus dont il fit preuve jusqu'à sa mort, au siège de Cherbourg, en 1450. Ce fut son frère Olivier de Coëtivy qui en recueillit tout l'héritage.

Alain de Coëtivy, le clerc (1407-1474). – Frère de Prigent, Alain devint en 1437 évêque d'Avignon et en 1448 cardinal. Lié au pape et à l'Italie, il fut également sollicité pour ses compétences financières par René de Calabre et par Charles VII. En tant que cardinal, il participa activement à l'élection de plusieurs papes, en particulier celle de Calixte III en 1455. Légat en France, il présida la canonisation de saint Vincent Ferrier en 1456. Alain cumula les bénéfices. Il fut sensible à la culture de son temps: il joua notamment un rôle dans l'université d'Avignon, restaura une aile du palais des Papes et donna des ornements à l'église Notre-Dame du Folgoët (Finistère), sur le calvaire de laquelle il se fit représenter. Alain mourut à Rome en 1474 et fut enterré à Sainte-Praxède, où l'on voit encore son tombeau.

CHAPITRE II

LA SECONDE GÉNÉRATION : CATHERINE DE COËTIVY, FEMME D'ANTOINE DE CHOURSES

Naissance et jeunesse sous Louis XI. – Olivier de Coëtivy (v. 1415-1480), le père de Catherine, mena une carrière politique et militaire au service du roi de France. Il est surtout connu en tant que sénéchal de Guyenne. Il se maria en 1458

avec Marie de Valois, que son frère Prigent avait accueillie et élevée dans son château de Taillebourg. Catherine reçut l'éducation qu'eut à cœur de prendre en charge sa mère, en même temps que celle de ses frère et sœurs, Charles, Marguerite et Gillette. Mais Louis XI perturba la paisible vie du couple en dépossédant Olivier de ses terres, en particulier celles de Royan et de Mornac.

L'épouse d'Antoine de Chourses. — Catherine de Coëtivy fut mariée, par l'entremise de Louis XI et malgré les réticences d'Olivier de Coëtivy, avec Antoine de Chourses, seigneur de Magné et capitaine des francs archers du roi; elle-même avait été exclue des pourparlers. La vie du couple fut itinérante, car liée aux fonctions et affectations d'Antoine, devenu en 1480 gouverneur de Béthune puis capitaine du château d'Angers. Il bénéficia des dons de Louis XI, et profita en particulier de la dépouille des biens de Jacques d'Armagnac. Antoine mourut en 1485, laissant une veuve âgée d'une trentaine d'années et un fils, Antoine, qui le suivit quelque dix ans plus tard dans la tombe. Catherine de Coëtivy conserva de son vivant les biens de son époux.

De Charles VIII à François I'', le veuvage. – Le veuvage de Catherine de Coëtivy dura quarante-trois ans. Durant cette période, elle eut à déplorer la mort de son fils. Elle semble avoir entretenu des relations relativement conflictuelles avec son frère Charles, mais plus amicales avec sa belle-sœur Jeanne d'Orléans. Ce couple fréquentait les cours de Cognac et d'Angoulême et goûtait à la culture de ce milieu, voire y contribuait, puisque l'on doit notamment à Charles de Coëtivy un Discours d'Entendement et de Raison dédié à Charles d'Angoulême, père du futur François I'e (Bibl. nat. de Fr., ms. fr. 1191). Quant aux deux sœurs de Catherine, Marguerite et Gillette, la première épousa François de Pons, comte de Montfort; la seconde, Jacques d'Estouteville puis Antoine de Luxembourg.

Catherine possédait les terres de Bords, de Champdolent et d'Archingeay, en sus de la seigneurie de Magné. Elle fonda en ce dernier lieu un chapitre (1508) et contribua à l'achèvement de l'église collégiale. Elle mourut en 1528. Aucun document ne fournit de renseignements quant à sa succession. Il est toutefois vraisemblable que Louise de Coëtivy, fille de Charles et nièce de Catherine, hérita des biens de sa tante. Louise, mariée en 1501 à Charles de La Trémoïlle, veuve et devenue folle dès 1515, mourut en 1553, longtemps après avoir été mise en curatelle (1520). Avec Louise, s'éteignait cette branche de la famille de Coëtivy, qui se fondit dans la maison de La Trémoïlle.

SECONDE PARTIE LES BIBLIOTHÈQUES ET LES MANUSCRITS

CHAPITRE PREMIER LA BIBLIOTHÈQUE D'UN AMIRAL, PRIGENT DE COËTIVY

Livres connus par les inventaires et manuscrits subsistants. — A ses talents d'homme de guerre, Prigent de Coëtivy alliait un goût pour les beaux et bons livres. Il subsiste onze manuscrits de sa bibliothèque, que l'on peut confronter avec les fragments de listes de volumes fournis par les archives; il est cependant très délicat

d'établir une concordance. Tout au plus peut-on conclure que Prigent possédait au moins vingt-quatre recueils. Quoi qu'il en soit, il s'agit de livres pour la plupart réalisés au début du XV^e siècle et provenant d'ateliers parisiens. Par ailleurs, Prigent commanda lui-même un Lancelot, un Tristan et un Guiron le Courtois à l'enlumineur parisien Jean Haincelin. Ces trois manuscrits n'ont toujours pas été identifiés et peuvent donc être considérés, en l'état des connaissances, comme perdus. Mis à part les livres d'heures, la bibliothèque ne contient pas d'ouvrages religieux. Elle est constituée de traductions en français. La « librairie » de Prigent de Coëtivy correspond en somme à celle d'un noble de cour.

Formation. – La bibliothèque de Prigent de Coëtivy fut sans doute créée ex nihilo, c'est-à-dire qu'elle ne fut pas le fruit d'un héritage, à moins que ce fût celui de Gilles de Rais. Prigent aurait peut-être, par ailleurs, acquis une bibliothèque parisienne. Il est certain, de toute manière, qu'il commanda des manuscrits à Jean Haincelin, au Maître de Dunois, et peut-être même au Maître de Marguerite d'Orléans.

Gestion. – Devises et marques de possession ont permis d'identifier les manuscrits ayant appartenu à l'amiral de Coëtivy. Il employa aussi un système de cotation, plutôt maladroit ou du moins rudimentaire. La bibliothèque de Prigent était itinérante, puisqu'il faisait transporter ses livres entre ses résidences. Les archives témoignent enfin du soin scrupuleux qu'il prenait de l'entretien de sa bibliothèque.

Dispersion. – Les circonstances qui ont provoqué la dispersion des livres de Prigent entre des personnes et des lieux divers ne peuvent faire l'objet que d'hypothèses, d'autant plus que, dès le vivant de l'amiral, les volumes devaient se trouver en plusieurs endroits. Quant aux manuscrits conservés un temps à Taillebourg, on sait que la bibliothèque du château, située à côté de la chapelle, fut détruite en 1652 pendant un siège, à la suite duquel la forteresse fut démantelée. Le cheminement des manuscrits possédés par Prigent est donc très incomplètement reconstitué, et il reste souvent inconnu entre l'époque de l'amiral et la réapparition des volumes dans les collections de bibliophiles du XVII^e siècle; ainsi, chez Alexandre Petau, le premier volume du Miroir historial aujourd'hui conservé à la Bibliothèque Vaticane (Reg. lat. 538).

CHAPITRE II

LA BIBLIOTHÈQUE D'UN ECCLÉSIASTIQUE, ALAIN DE COËTIVY

Formation. – La collection de livres d'Alain de Coëtivy s'est formée non seulement par héritage, mais également par acquisition et par commande, particulièrement auprès d'ateliers italiens.

Goûts littéraires. – La bibliothèque de l'évêque d'Avignon reflète les goûts attendus d'un clerc instruit. Les textes sont en latin et traitent de sujets religieux, y compris des débats contemporains, en particulier la croisade contre les Turcs. La bibliothèque d'Alain de Coëtivy, tout en demeurant conventionnelle, témoigne d'un esprit éclairé et sensible à la culture italienne de son temps (on y trouve le pape humaniste Pie II).

Identification à travers les marques de possession. – Les manuscrits du cardinal d'Avignon ont pu être identifiés grâce aux portraits, aux ex-libris et aux armoiries qui y figurent.

Dispersion. – Les biens d'un clerc étant généralement soumis au droit de dépouille, il est très vraisemblable que la bibliothèque d'Alain de Coëtivy n'ait pas échappé à cette règle et ne soit donc pas revenue à son frère Olivier, pourtant son héritier.

CHAPITRE III

LES LIVRES DES CHOURSES-COËTIVY

La bibliothèque entre le mariage et le décès d'Antoine (1478-v. 1485). – Vingtneuf manuscrits et deux livres imprimés ont apparemment constitué au moins une partie de la collection de livres des époux Chourses-Coëtivy du vivant d'Antoine. Les manuscrits peuvent être regroupés d'après l'analyse des marques de possession et des mains qui les ont tracées. L'étude des différentes campagnes d'apposition de ces marques permet ainsi de distinguer les manuscrits « à la licorne », aux monogrammes A et K juxtaposés ou entrelacés, aux écus en forme de rond, en sus des deux incunables des Constitutions clémentines et des Décrétales (Bibl. nat. de Fr., Rés. vél. 387, et Chantilly, musée Condé, ms. XVIII D 2). On distingue notamment un groupe de manuscrits somptueux, commandés à Paris ou dans le nord de la France, de grand format, richement illustrés et contenant des ouvrages de sujet historique. En revanche, beaucoup de manuscrits ont été récupérés, plus anciens, mais dont l'apparence matérielle médiocre est compensée par un contenu savant, de théologie et de droit. Ce sont là des ouvrages que l'on ne s'attend guère à trouver dans une bibliothèque nobiliaire, ce qui amène à se demander si Antoine et Catherine n'étaient pas tributaires des choix et des goûts d'un tiers.

Le veuvage de Catherine (v. 1485-1528). — Catherine de Coëtivy continua pendant son veuvage à rassembler des livres : sur vingt-deux manuscrits, l'écu de Chourses-Coëtivy est en losange, forme caractéristique de l'héraldique féminine. La bibliothèque devait se trouver au château de Magné, où Catherine continua de vivre après la mort d'Antoine. Au cours de cette période, elle commanda quelques manuscrits à des ateliers locaux. L'un d'entre eux, qui a fait l'objet d'une commande tardive, contient un chant royal dédié à la veuve de Coëtivy (Stuttgart, Württembergische Landesbibl., cod. theol. et phil. 2° 25). Les ouvrages traitent dans l'ensemble de dévotion ou de morale, et certains peuvent être considérés comme des manuels d'enseignement. L'ornementation permet de différencier les manuscrits et de déceler trois groupes, vraisemblablement dus à un même artiste, sollicité à diverses époques mais reconnaissable par l'exploitation des mêmes motifs. Si l'illustration est peu abondante, on peut noter en revanche la profusion des marques de possession contenues dans ces manuscrits.

Destinée de cette bibliothèque. — Mis à part quelques volumes partis pour La Haye, Paris ou Stuttgart, la collection d'Antoine de Chourses et de Catherine de Coëtivy n'a pas été disséminée : des Coëtivy, elle serait passée par héritage aux La Trémoïlle ; de ceux-ci aux Condé ; enfin, du dernier prince de Condé au duc d'Aumale. Grâce à la donation du duc d'Aumale, elle se trouve aujourd'hui à peu près intacte sous la garde de l'Institut de France, au musée Condé à Chantilly.

CHAPITRE IV

LES MANUSCRITS SUBSISTANTS DES AUTRES MEMBRES DE LA FAMILLE

Olivier de Coëtivy et Marie de Valois. — Olivier de Coëtivy et Marie de Valois ont possédé un livre d'heures (Vienne, Österreichische Nationalbibl., cod. 1929), manuscrit éponyme du Maître de Coëtivy, récemment attribué par Nicole Reynaud à Colin d'Amiens, qui illustra le livre pour le couple dont les portraits se retrouvent à certains feuillets.

Marguerite de Coëtivy. – Un livre d'heures (musée Condé, ms. 74-1088) provient de Marguerite de Coëtivy, épouse de François de Pons, comte de Montfort. Ce livre fut illustré par le même artiste qui travailla également pour le frère de Marguerite, Charles de Coëtivy, comte de Taillebourg, au Discours d'Entendement et de Raison (Bibl. nat. de Fr., ms. fr. 1191).

Charles de Coëtivy et Jeanne d'Orléans. – Trois ouvrages de dévotion ayant jadis appartenu à Jeanne d'Orléans sont conservés aujourd'hui à Chantilly. Ils ont été copiés par le scribe Richard, qui travailla au service de la comtesse de Taillebourg. Le comte Paul Durrieu a par ailleurs repéré une Histoire universelle dont Charles de Coëtivy avait été le possesseur, et qui se trouvait en 1899 à Cheltenham, dans l'ancienne bibliothèque de Sir Thomas Phillips. L'actuel lieu de conservation de ce manuscrit est inconnu.

Louise de Coëtivy. — La fille de Charles de Taillebourg recueillit la bibliothèque de sa tante Catherine de Coëtivy. Aucun livre ayant fait l'objet d'une commande de sa part, si tant est qu'il en exista, ne subsiste de nos jours.

CONCLUSION

Grâce aux documents d'archives et aux livres subsistants, enrichis de quelques sources sigillographiques et iconographiques, il est possible d'esquisser la vie culturelle des Coëtivy au XV^e et au début du XVI^e siècle, et de tenter, par l'exemple de cette famille, une approche sociale du lectorat médiéval.

CATALOGUE DES MANUSCRITS

PIECES JUSTIFICATIVES

Édition de documents tirés du chartrier de Thouars.

ANNEXES

Tableaux généalogiques. – Cartes des possessions territoriales. – Sceaux. – Quatre-vingt-six planches : principalement, marques de possession ; portraits et monuments. – Index.